

2026/24/09/26/16

DÉLIBÉRATIONS

Le 24 septembre 2026 à 14h36, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROUEN, se sont réunis au C.C.A.S., 2, rue de Germont - sous la présidence de Madame Zohra AMIMI

Étaient présents : Madame Zohra AMIMI, Madame Elisabeth ALAZARD, Madame Marine CARON, Madame Martine LELAIT, Madame Gaëlle SILVESTRE, Madame Elise BOQUIE, Madame Elisabeth MENESTRIER, Madame Brigitte BROUT, Monsieur Samantigui DOUMBIA, Monsieur Jamal KHERBECHE, Monsieur François HAINIGUE, Madame Adeline PIERRE, Madame Dominique LABARRE.

Étaient représentés : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL ayant donné pouvoir à Mme Zohra AMIMI, Mme Juliana VIENNE ayant donné pouvoir à Mme Gaëlle SILVESTRE, Mme Clémentine LE DUEY ayant donné pouvoir à Mme Elise BOQUIE.

Était excusé : Monsieur Dorian JUSTIN.

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire de séance : Vanessa RAPITEAU

Date de convocation : 17 septembre 2026



16 - SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX PROJETS PORTÉS PAR LE C.C.A.S. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE - PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2026 - AUTORISATION SIGNATURE

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Rouen a signé un nouveau Contrat de Ville pour la période 2024-2030, dont bénéficient les quartiers prioritaires des Hauts de Rouen et de Grammont – St Sever – Orléans suite à l'extension de la géographie prioritaire depuis le 1^{er} janvier 2024.

La Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (D.S.C.S.) est un acteur majeur de ce contrat de ville. D'une part parce que la Mission Politique de la ville en assure le copilotage technique à l'échelle communale avec la Direction de l'Urbanisme ; d'autre part en tant qu'opérateur du contrat de ville à travers les différents services qui se mobilisent en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Certaines actions développées par le C.C.A.S. de Rouen peuvent bénéficier des financements contrat de ville.

Afin d'élaborer la programmation 2026 du contrat de ville, un appel à projets a été lancé. Le CCAS de Rouen a sollicité des financements pour les actions qu'il porte. Le comité de pilotage métropolitain du contrat de ville a validé la programmation 2026 le 19 mai 2026. Cette validation a ensuite été confirmée par la délibération du conseil métropolitain votée le 29 juin 2026, pour ce qui concerne les financements métropolitains.

Les subventions suivantes ont donc été accordées pour les actions menées par le

Accusé de réception en préfecture
076-267600450-20260924-116221A-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/09/2026
Date de réception préfecture : 30/09/2026

	Porteur du projet	Métropole	Etat
Programme de Réussite Educative – (PRE) - Ingénierie et Fonctionnement	CCAS de Rouen	100 000 €	70 000 €
Programme de Réussite Educative – (PRE) - Actions			120 000 €

Lesdites conventions sont annexées à la délibération.

Le Conseil d'Administration est invité à autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. ou son représentant à signer les demandes subventions et les conventions relatives aux subventions obtenues dans le cadre de la programmation 2026 du Contrat de Ville.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE ROUEN

VU l'Article R. 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Contrat de ville métropolitain signé pour la période 2024-2030,

VU le Projet de convention avec la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Rouen et le CCAS relative aux subventions accordées dans le cadre du Contrat de Ville 2026,

Vu les Projets de convention de subvention avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) relative au Programme de Réussite Educative et à l'Atelier,

CONSIDÉRANT les axes retenus par le Contrat de Ville 2024-2030,

CONSIDÉRANT la décision du Comité de Pilotage du Contrat de Ville rendue le 19 mai 2026,

CONSIDÉRANT la décision du Conseil Métropolitain rendue le 29 juin 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES :

1. Autorise Monsieur le Président du C.C.A.S. ou son représentant à signer les demandes de subvention et les conventions relatives aux subventions obtenues dans le cadre de la programmation 2026 du Contrat de Ville afin de percevoir les financements de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'il suit :

	Porteur du projet	Métropole	Etat
Programme de Réussite Educative – (PRE) - Ingénierie et Fonctionnement	CCAS de Rouen	100 000 €	70 000 €
Programme de Réussite Educative – (PRE) - Actions			120 000 €

2. Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 74 « Dotations, subventions, participations » du budget principal 2026

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES
Fait à Rouen, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception en préfecture
076-267600450-20260924-116221A-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/09/2026
Date de réception préfecture : 30/09/2026

Pour le Président et par délégation

Votants :

- contre : 0
- pour : 16
- abstention : 0

Signé électroniquement par :
Vanessa RAPITEAU
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Directrice du CCAS

Monsieur le Président du C.C.A.S. de Rouen certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de la Justice Administrative.